

**ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE
GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONSTITUANT UN
ACCORD MODIFIANT L'ACCORD CONCERNANT L'APPLICATION
DES TAUX DE PÉAGE SUR LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT**

I

*L'Ambassadeur du Canada au Secrétaire d'État
des États-Unis d'Amérique*

Washington, le 9 avril 1986

Note n° 132

Monsieur le Secrétaire d'État:

J'ai l'honneur de me reporter aux discussions qui ont eu lieu entre les représentants de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent au Canada et de la Saint Lawrence Seaway Development Corporation aux États-Unis, concernant la modification du Mémoire d'entente entre les parties daté du 29 janvier 1959, et le Tarif de péages applicables à la Voie maritime du Saint-Laurent y annexé, qui étaient joints à l'Échange de Notes entre nos deux Gouvernements daté du 9 mars 1959⁽¹⁾ et modifié en 1964⁽²⁾, 1967, 1972⁽³⁾, 1978, 1980⁽⁴⁾, 1982, 1984 et 1985.

Ces discussions se sont soldées par la signature par l'administrateur de la Saint Lawrence Seaway Development Corporation (21 février 1986 à Washington) et par le président de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent (31 octobre 1985) du Mémoire d'entente ci-annexé. Ce Mémoire d'entente prévoit une modification du partage des droits de péage entre les deux organismes chargés de la Voie maritime et un ajustement des droits frappant les marchandises et les navires sur la section du Canal de Welland de la Voie maritime du Saint-Laurent.

J'ai l'honneur de proposer que les péages perçus conformément au Tarif de péages applicables à la Voie maritime du Saint-Laurent pour la section entre Montréal et le lac Ontario continuent, pendant l'année civile 1986, d'être payés à 73 p. 100 en devises canadiennes et à 27 p. 100 en devises américaines et que les droits frappant les marchandises et les navires sur la section du Canal de Welland soient modifiés conformément au Mémoire d'entente ci-annexé.

⁽¹⁾ Recueil des traités 1959 N° 5

⁽²⁾ Recueil des traités 1964 N° 13

⁽³⁾ Recueil des traités 1972 N° 24

⁽⁴⁾ Recueil des traités 1980 N° 19